

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF689

présenté par
Mme Bourouaha, M. Maillot, M. Maurel, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Patrimoines	1 000 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	1 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

À travers cet amendement, les cosignataires s’alarment du manque de sécurisation des lieux culturels exposant nos œuvres patrimoniales inestimables.

Le cambriolage du Louvre il y a quelques semaines et le vol de 9 pièces de joaillerie a profondément choqué les françaises et les français. Les conditions dans lesquelles ce vol a été rendu possible démontrent à quel point les musées et lieux d’exposition sont vulnérables.

C'est pourquoi, cet amendement propose de sanctuariser 1 million d'euros pour la sécurisation des sites.

Afin de se conformer à la LOLF et aux règles de recevabilité des amendements, cet amendement est ainsi rédigé :

L'action 1 du programme 175 est abondée en AE et en CP de 1 million d'euros.

Ces crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 1 du programme 361.

Il est demandé au Gouvernement de lever le gage.